

# UNION DES COMORES

Unité - Solidarité - Développement

Président de l'Union

Moroni, le 128 JAN 2023

DECRET N° 23 - 012/PR

Portant Convocation de l'Assemblée de l'Union, en session extraordinaire.

## LE PRESIDENT DE L'UNION,

VU la Constitution de l'Union des Comores du 23 décembre 2001, révisée par le Référendum du 30 juillet 2018, notamment en son article 81 ;

### DECRETE :

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : L'Assemblée de l'Union est convoquée à une session extraordinaire, le lundi 30 janvier 2023 à 9 heures, pour une durée de sept (7) jours.

L'ordre du jour de cette session porte sur l'examen des projets de lois :

- Fixant le nombre des circonscriptions électorales de l'élection des membres de l'Assemblée de l'Union des Comores ;
- Autorisant le Président de l'Union des Comores à ratifier l'Accord portant création de la Zone de Libre-Echange Continentale Africaine (ZLECAF).

**ARTICLE 2** : Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de l'Union des Comores et communiqué partout où besoin sera.

